

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260327\_07**  
**Référence Nomenclature n°5.1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels**  
**Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du**  
**Courrier - Archives**

**Objet : ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL CHAZEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n°DCM\_20260327\_06 en date du 27 mars 2026 approuvant le maintien du poste de l'Adjoint Spécial Chazeau,

Considérant que les Adjointes spéciaux sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue,

Considérant que chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote écrit.

Considérant que le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : 3
- reste pour le nombre des suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

A obtenu :

- M. VIAL Mickaël : 24 voix
- Mme DREVET Leslie 5 voix

Considérant que M. VIAL Mickaël, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint Spécial Chazeau et est immédiatement installé.

Le Conseil Municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 24 suffrages exprimés pour M. VIAL Mickaël,

- **PROCLAME** M. VIAL Mickaël, Adjoint Spécial Chazeau et le déclare installé,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 27 Mars 2026

Le Secrétaire de Séance  
Dylan GUILLOT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 31.03.2026.



**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260327\_07**  
**Référence Nomenclature n°5.1**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026**

**ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL CHAZEAU**

---

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 27 Mars à 18 heures 30, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Firminy, sur convocation qui leur a été adressée par M. Julien LUYA, Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 ; L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

**PRESENTS** : M. et MMES PETIT Marc, TAING Claire, MALLEY Eric, AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, IBARS Robert, GOURGAUD Jocelyne, MENDES José, BERGER Evelyne, FAYOLLE Hugo, PEYCELON Valérie, VIAL Mickaël, VICENTE Sabrina, FERRIER Damien, RIOCREUX Sandrine, CHARTRON Jean-Paul, LIOGIER Aline, EL KHATABI Hassan, REYMOND Magali, PONCET Elizabeth, GUILLOT Dylan, SEIVE Violaine, MONISTROL Sébastien, CURIOT Marie-Amélie, LUYA Julien, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, ROBERT Loïc, DREVET Leslie, TRIOLLIER Aloïs, MOUNIER Béatrice, PUTOT Anne-Sophie, PICHON Julien.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : M. DANCERT Bertrand à M. CHARTRON Jean-Paul.

**EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR** : M. GIUNTA Jean-Dominique.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GUILLOT Dylan

Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite procédé à l'élection du Maire.

Sous la présidence de M. PETIT Marc, Maire, et suite à la détermination du nombre d'Adjoints au Maire, il a été procédé à l'élection de l'Adjoint Spécial Chazeau.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF** : M. BELAIDI Saïd, Directeur Général des Services  
Mmes MACÉ et DOS SANTOS, Service Assemblée